

Maisons de naissance : la fin du vide juridique

Par La rédaction d'Allodocteurs.fr
rédigé le 25 septembre 2014

La Haute autorité de santé a édicté, mercredi 24 septembre 2014, un cahier des charges pour encadrer le fonctionnement des maisons de naissance. Ces structures, autorisées à titre d'expérimentation durant deux ans, permettent un accouchement plus naturel avec un suivi personnalisé, réalisé par des sages-femmes.



<http://www.allodocteurs.fr/actualite-sante-maisons-de-naissance-la-fin-du-vider-juridique-14421.asp?1=1>

Les maisons de naissance encadrées par la HAS

Certaines femmes souhaitent accoucher dans un univers moins médicalisé que la maternité. En décembre 2013, une loi a autorisé l'expérimentation des **maisons de naissance** pour une durée de deux ans. Ces structures permettent de réaliser des **accouchements plus naturels**.

Les maisons seront obligatoirement accolées à une maternité avec des liens précisément définis par le cahier des charges de la Haute autorité de santé.